

HAUTE-GARONNE COLLÈGES

L'ACTU DES
COLLÈGES

MARS/JUIN 2019 N°4



**À PLUS
DANS LE BUS !**

**MAÎTRISER
LES RISQUES
DE LA ROUTE**

**DANS LES COULISSES
DES DESSERTES
SCOLAIRES**



**Agir
pour vous !**

SOMMAIRE

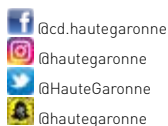
- 3 : ACTUALITÉS
- 4 : EN DIRECT DE NOS COLLÈGES
- 5 : LE PARCOURS LAÏQUE ET CITOYEN
- 6-7 : LES TRANSPORTS SCOLAIRES TIENNENT LA ROUTE
- 8-9 : LA ROUTE À LA LOUPE
- 10 : IL FAIT LE CHEMIN DES ÉCOLIERS
- 11 : LES TRAVAUX DANS LES COLLÈGES
- 12 : QUIZ

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, bd de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9

Tél. : 05 34 33 32 31
Mail : web@cd31.fr
Site : haute-garonne.fr

NOUS SUIVRE SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX



PUBLICATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE
1, boulevard de la Marquette
31090 Toulouse Cedex 9

Tél. : 05 34 33 32 31
Directeur de la publication :
Georges Méric.

Coordination : François Boursier.
Photos : Aurélien Ferreira,
Adobe Stock.

Conception graphique
et réalisation : CD 31.
Impression : CD 31.

Date de parution :
mars 2019.

Numéro ISSN en attente.
La reproduction même
partielle de tout document
publié dans ce journal est
interdite sans autorisation.
45 000 exemplaires.
Publication gratuite.

LE CHIFFRE À LA UNE

16 600 “CODES JEUNES”

ONT ÉTÉ DISTRIBUÉS EN DÉBUT D'ANNÉE
AUX ÉLÈVES DE 5^E.
OFFERT PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,
CET OUVRAGE DÉTAILLE
LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES
POUR L'OBTENTION DES ATTESTATIONS
SCOLAIRES DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
DE NIVEAUX 1 ET 2.



ACTUALITÉS

L'égalité prend date en Haute-Garonne

Tout au long du mois de mars, le Conseil départemental a organisé des événements sur le thème de l'égalité. Entre le 8 mars, date de la journée internationale pour les droits des femmes, et le 25 mars, des artistes, des conférenciers ont abordé les stéréotypes de genres. Une représentation spéciale de Contes à rebours, réécriture anti-sexiste des contes de fées, était prévue pour les collégien-ne-s le 12 mars. Puis, du 18 au 22 mars, les Rencontres pour l'égalité ont permis de parler des luttes contre l'homophobie, le racisme et l'antisémitisme, avec un temps fort le 21 mars, journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Des actions spécifiques étaient proposées aux collégiens, autour notamment du label « Collège sans racisme ». **Ces rencontres s'inscrivaient dans les Chemins de la République, programme départemental de promotion des valeurs républicaines et du vivre ensemble.**

En savoir plus : www.haute-garonne.fr

Un forum, des actions !

Que faudrait-il changer pour se sentir mieux dans son collège ? Quelles actions pour plus d'égalité au quotidien ? Comment favoriser l'autonomie des jeunes ? Comment leur permettre de réaliser leurs projets ? C'est à ces questions et à bien d'autres qu'ont travaillé les 300 participant-e-s au premier forum des jeunes haut-garonnaises, organisé par le Conseil départemental le 6 février dernier.

Objectif : co-construire avec les jeunes les politiques publiques départementales afin qu'elles répondent mieux aux besoins et attentes des jeunes.

Cet événement faisait suite aux nombreuses rencontres menées sur tout le territoire en 2018, qui avaient permis d'identifier les défis posés par les 11-29 ans. Les propositions issues du forum viendront nourrir un plan d'actions départemental qui sera adopté d'ici l'été.

Une semaine artistique et culturelle

Ils étaient plus de 1 200 collégiens issus de 24 établissements à participer à la « **Semaine des collégiens** » organisée au Conseil départemental du 28 janvier au 1^{er} février derniers.

Conférence dansée sur les danses urbaines à travers le monde, pièce de théâtre d'après les écrits d'Olympe de Gouges, animation-concert sur les musiques amplifiées et la prévention des risques auditifs ou encore leçon de jazz lors d'un concert éducatif composaient le programme, destiné notamment aux classes engagées dans les parcours artistiques et culturels proposés par le Département en partenariat avec l'Éducation nationale. Chaque année, ils sont en effet 4 000 élèves à participer aux ateliers, spectacles et animations dans le cadre de ces parcours destinés à la découverte de pratiques artistiques et culturelles.

Des photos et vidéos de cette semaine sont accessibles sur la page Facebook :

[Haute-Garonne cultures](#)



EN DIRECT DE NOS COLLÈGES

QUAND TOULOUSE-LAUTREC RENCONTRE SAINT-EXUPÉRY

Les élèves de 5^e du collège Toulouse-Lautrec ont réalisé une exposition photographique intitulée : « Les petits princes de la Ligne », aboutissement d'une démarche pédagogique et artistique qui s'est déroulée sur douze semaines au cours de l'année scolaire 2017-2018.

Il s'agissait d'abord de se familiariser avec les débuts de l'aventure de la Ligne Latécoère à travers des images d'archive, puis avec l'œuvre de l'un de ses pionniers, Antoine de Saint-Exupéry. « Et toi, de quelle planète es-tu ? » demande ce dernier au Petit Prince. La question fut alors posée à chaque élève, qui était invité à dessiner sa propre planète. Il en écrivait ensuite l'élément le plus important à ses yeux, et le simplifiait pour en faire un motif qu'il pourrait alors imprimer pour réaliser une toile de fond devant laquelle il allait être photographié, dans l'esprit des studios des photographes ouest-africains Seydou Keita, Malick Sidibé et Omar Victor Diop. Leur réflexion sur le motif fut également nourrie par le travail d'Henri Matisse, lui-même inspiré par l'art de la mosaïque dans l'architecture arabe.



Les élèves ont ainsi contribué à célébrer le centenaire de l'ouverture de la Ligne Latécoère, qui deviendra l'Aéropostale, entre Toulouse et Santiago du Chili. Avec ce travail, leur professeur d'arts plastiques, Anne Scheubel-Joos, les a engagés dans le projet plus vaste baptisé « les Jeunes d'Occitanie rouvrent la Ligne » (JORL), initié par des enseignants des lycées toulousains des Arènes et Saint-Sernin, en collaboration avec les lycées français de Casablanca et Santiago du Chili. Dans ce cadre, le montage d'un spectacle de musique, chant et danse d'une heure intitulé « La Ligne », la production de textes historiques et littéraires, la réalisation d'« engins volants non-identifiés » et de cartes postales ont rapproché des élèves et des professeurs de plusieurs pays liés par l'histoire de l'Aéropostale.

Les 104 collégiens ont fourni la matière d'un film réalisé par les étudiants en BTS audio-visuel du Lycée des Arènes. C'est leur exposition et leur film que les jeunes de Toulouse-Lautrec souhaitent présenter le plus largement possible.

L'exposition est visible dans le hall du collège.



EN CE MOMENT SUR L'ENT

- À la rentrée 2018, 20 collèges publics proposaient l'apprentissage de l'occitan, soit sous forme d'option soit dans une classe bilingue.
- Pour proposer aux élèves et enseignants des ressources en lien avec cette langue, **une nouvelle rubrique dédiée vient d'être créée sur [ecollège31](http://ecollège31.com)** : quels supports pédagogiques existent, où peut-on les trouver... *A plan lèu sus ecollège* *!

*A bientôt sur [ecollège](http://ecollège.com) !

LE PARCOURS LAÏQUE ET CITOYEN (PLC)



NOUVEAU > un passeport en expérimentation

Après sa création unique en France en 2016 et son extension l'année suivante aux 6 000 collégiens de Haute-Garonne, le Parcours laïque et citoyen continue d'innover. Ainsi, depuis janvier dernier, quelques 1 700 élèves de 5 collèges du territoire participent à l'expérimentation d'un passeport PLC.

Objectif > accompagner l'apprentissage et l'appropriation des valeurs de la République des collégiens en leur proposant un support dans lequel ils peuvent retracer les actions auxquelles ils ont participé et noter leurs impressions. Tenant compte des retours des collèges engagés dans cette phase test, le passeport évoluera et sera diffusé à la rentrée 2019 à tous les collèges. Portées par 150 acteurs associatifs, partenaires ou services du Conseil départemental, les 245 actions proposées dans le cadre de l'édition 2018-2019 du PLC sont ouvertes gratuitement à tous les collèges haut-garonnais.

Conseil départemental



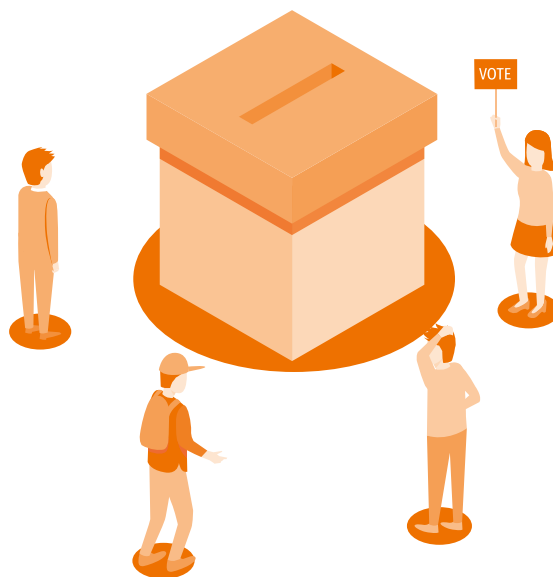
LE PLC EN ACTIONS!

ÉLIS TON DÉPUTÉ EUROPÉEN

En mai prochain, les citoyens des 27 pays européens éliront leurs eurodéputés.

Pour permettre aux collégiens de mieux comprendre la construction européenne et ce qui fonde la citoyenneté française, la Maison de l'Europe leur propose de se mettre dans la peau de candidats et d'électeurs. Par équipe, les élèves doivent élaborer des propositions pour garantir la liberté de pensée, de conscience et de religion tout en préservant le vivre ensemble. Ces programmes sont ensuite présentés et débattus, avant de procéder à un vote.

Cette action est adaptée aux classes de 4^e et 3^e.



AUX URNES JEUNES CITOYEN-NE-S !

Une émission de télé réunit des candidats à l'élection présidentielle présentant leurs projets pour les jeunes. C'est le concept proposé par la compagnie Krila pour les élèves de 6^e et 5^e. Débutant par une représentation théâtrale mettant en scène le débat, l'action se poursuit par un vote et un débat.

Objectif > développer son esprit critique et échanger sur la laïcité, la citoyenneté, les enjeux de la politique. Comme le résume la compagnie, « choisir, c'est penser par soi-même, c'est un acte politique ».

Les actions proposées dans le cadre du Parcours laïque et citoyen sont à retrouver dans le catalogue PLC consultable sur l'espace numérique de travail Ecollège.

LES TRANSPORTS SCOLAIRES TIENNENT LA ROUTE

Faciliter l'accès à l'éducation, contribuer à la réduction du trafic sur les routes... les intérêts du transport scolaire sont nombreux. En Haute-Garonne, ce service public est organisé par le Conseil départemental, pour le compte de Tisséo dans les 108 communes composant l'agglomération toulousaine et pour le compte de la Région dans le reste du département. Le transport scolaire des élèves en situation de handicap est quant à lui une compétence propre du Conseil départemental.



CARS, TRAIN, BUS, MÉTRO : TOUT UN RÉSEAU AU SERVICE DES ÉLÈVES

La grande majorité (58%) des déplacements scolaires est assurée par des cars dédiés : plus de 1 000 services font ainsi un aller-retour quotidien. En complément de ces dessertes, d'autres solutions de transport sont mobilisées pour répondre aux besoins des élèves : réseau de bus Tisséo, cars interurbains LIO-Arc-en-ciel, réseau ferroviaire TER-SNCF... Pour favoriser l'inclusion des jeunes en situation de handicap, le Conseil départemental finance le transport scolaire des élèves, de la maternelle aux études supérieures.

DES CIRCUITS ADAPTÉS CHAQUE ANNÉE

Nouveaux quartiers, évolution du nombre d'élèves...

Pour adapter le service aux besoins, les circuits de transport scolaire sont remaniés tous les ans. Les effectifs prévisionnels d'élèves fournis par l'Éducation nationale, des outils cartographiques, les durées de trajets sur le terrain sont autant d'éléments utilisés pour définir les dessertes. Lorsque des points d'arrêts doivent être créés, un travail avec les communes est en outre engagé.

DES ALERTES SMS

Intempéries, perturbations sur la route... En cas de retard significatif des cars scolaires, les familles peuvent être prévenues par sms par la Direction des transports du Conseil départemental. L'accès à ce service gratuit se fait au moment des inscriptions aux transports scolaires ou tout au long de l'année sur

www.transportsscolaires.haute-garonne.fr

Pour gérer ce service d'information aux familles, une astreinte est assurée 24h/24 et 7j/7. Les perturbations sont communiquées par les transporteurs, qui sont également tenus d'informer les établissements.



ÉCONOMISÉS PAR AN ET PAR ENFANT

Le Conseil départemental est délégataire de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée pour les transports scolaires. Ensemble, les deux collectivités ont décidé de maintenir la gratuité de ces transports pour les élèves de la maternelle à la terminale. Il suffit d'être domicilié à plus d'un kilomètre en ligne droite de l'établissement (contre 3 km au niveau national). Le budget total consacré par les collectivités aux transports scolaires s'élève à 48,9 millions d'euros : la Haute-Garonne est ainsi à la première place des départements pour le nombre d'élèves subventionnés.

CHIFFRES CLÉS 2018

74 735
élèves



(dont 1 100 en situation de handicap) transportés gratuitement chaque jour.

25
millions



de déplacements scolaires par an, pour 50 000 km parcourus quotidiennement.

57%

des élèves transportés habitent dans l'agglomération toulousaine.

6 000
arrêts environ.



DES ABRIBUS NOUVELLE GÉNÉRATION

Recharger son portable en attendant le car ?

C'est désormais possible dans une centaine d'abribus du département, implantés à proximité des collèges ou des services publics. Déployé en 2018, ce nouveau service propose des ports USB en accès gratuit, permettant de brancher jusqu'à 4 appareils simultanément.

PLUS DE 2 000 CONTRÔLES PAR AN

La mise en œuvre des circuits scolaires est confiée à des transporteurs sélectionnés au terme d'une procédure de marché public. Pour s'assurer de la qualité et de la sécurité du service, 9 agents du Conseil départemental réalisent des contrôles quotidiens sur le terrain. Équipés de ceintures de sécurité et d'éthylotests anti-démarrage, les plus de 700 cars dédiés constituent un parc de véhicules récents, âgés en moyenne de 5,6 ans.

Le saviez-vous ?

Les bus sont des véhicules circulant en ville et dans lesquels les passagers sont autorisés à voyager debout. Les cars, eux, font des trajets plus longs ; on y voyage assis et le port de la ceinture y est obligatoire.



LA ROUTE À LA LOUPE

Pour la sécurité de tous, le Code de la route définit des règles : elles nous concernent tous, piétons inclus.

Tenue correcte exigée ou conseillée

La ceinture en voiture ou dans le car scolaire, le casque à vélo ou à roller... des équipements propres à chaque mode de déplacement permettent de diminuer les risques de blessures graves. Certains sont obligatoires, comme le casque pour la mobylette : lors d'un accident, 7 fois sur 10, c'est la tête du cyclomotoriste qui est touchée. D'autres protections sont conseillées : casque (obligatoire à vélo avant l'âge de 12 ans et conseillé au-delà), protège-poignets, coudières...



VU !

À pied, à vélo, à mobylette, il faut être visible ! Vêtements clairs, éléments rétro-réfléchissants, lumières sont donc indispensables, surtout quand il fait sombre ou que la météo est mauvaise – c'est d'ailleurs en hiver que la mortalité des piétons est particulièrement élevée. Attention également aux angles morts et aux obstacles qui vous empêchent de voir ou d'être vu-e-s

Ne traversez pas devant ou derrière un bus et, à deux roues, placez-vous devant les véhicules aux intersections ou aux feux.

Chacun sa route

À chaque mode de déplacement son espace.

À pied, comme à skate, trottinette ou rollers, on circule sur les trottoirs ; lorsqu'il n'y en a pas, marcher du côté gauche permet de voir arriver les voitures en face...

À vélo, c'est sur la piste ou bande cyclable qu'on roule ; s'il n'y en a pas, c'est sur la route, en veillant notamment aux distances de sécurité et à signaler tout changement de direction pour avertir les autres conducteurs. Zigzag entre les voitures, remontée de file ou dépassement sur la droite sont à proscrire.

Garder la maîtrise

Parce qu'il est essentiel de pouvoir réagir rapidement, tous les produits influant sur nos perceptions représentent des risques. Même à faible dose, l'alcool agit sur le cerveau, diminue le champ de vision et le temps de réaction ; le cannabis ralentit les réflexes, trouble les mécanismes de l'attention et de la vigilance tout en procurant une fausse sensation de sécurité. De même, attention aux médicaments : certains, signalés par un pictogramme sur la boîte, altèrent nos perceptions ou créent une somnolence.

Chaque année en France, une centaine de piétons de moins de 14 ans meurt d'un accident de la route.

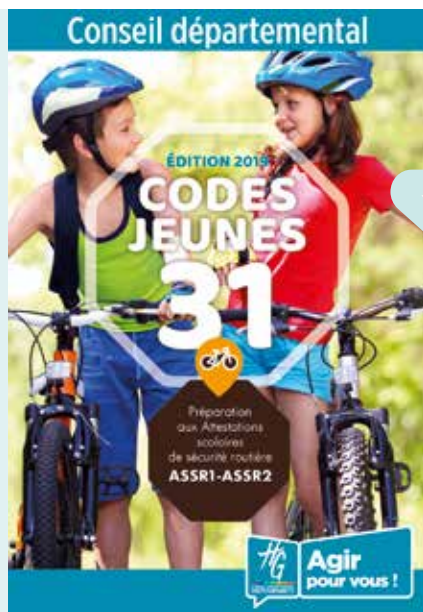
> En savoir plus :

securite-routiere.gouv.fr

preventionroutiere.asso.fr

(conseils et jeux en ligne)





La sécurité routière, un enseignement obligatoire

Au collège, les élèves passent deux attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) : l'ASSR 1 en classe de 5^e, et l'ASSR 2 en 3^e. Elles permettent, à partir de l'âge de 14 ans, de passer le brevet de sécurité routière (BSR), obligatoire pour conduire un cyclo. L'ASSR 2 est en outre obligatoire pour s'inscrire plus tard à l'épreuve théorique du permis de conduire dès 15 ans.

Pour accompagner les collégiens dans ces apprentissages, le Conseil départemental offre un « Code jeunes » aux élèves de 5^e.

Le BA-BA du bus

Chaque année, le Conseil départemental organise des opérations « Sortir vite » pour les élèves de 6^e en partenariat avec les établissements.

Objectif > sensibiliser les collégiens aux consignes de sécurité sur leurs trajets entre leur domicile et l'arrêt, dans le car – avec le port de la ceinture notamment – et à la descente du véhicule. L'intervention débute par la projection d'une vidéo suivie d'un échange, puis les collégiens passent à la pratique : ils montent dans un car pour visualiser les équipements de sécurité et apprendre la conduite à tenir en cas d'évacuation. Les consignes de sécurité à appliquer sont également adressées aux élèves en même temps que la carte de transport.

Sécurité routière : en piste !

Apprendre à se déplacer sans risque : c'est à cet objectif que répond la piste de sécurité routière aménagée par le Conseil départemental au collège Bellefontaine à Toulouse.

Chaque année, cet équipement est utilisé par quelque 2 000 collégiens de Toulouse et alentour.

Des animations y sont organisées par les pompiers du Service départemental d'incendie et de secours en partenariat avec l'association Jeunesse action loisirs.



Lorsqu'il téléphone, un conducteur enregistre jusqu'à 50% d'informations en moins.

VRAI

Son attention étant accaparée par son téléphone, son champ de vision diminue et son temps de réaction double.

Les cyclistes qui téléphonent en roulant risquent une amende de 135 €.

VRAI

Sans aucun équipement rétro-réfléchissant, les piétons sont visibles à 100 m.

FAUX

Sans équipement, on n'est visible qu'à 30 m, contre 150 m avec équipement... et il faut plus de 30 m à une voiture à 50 km/h sur route mouillée pour s'arrêter.



Frédéric Martinetti
Coordinateur technique
au Conseil départemental.

IL FAIT LE CHEMIN DES ÉCOLIERS !

Chaque jour, les coordinateurs techniques du Conseil départemental veillent au bon fonctionnement des transports scolaires. Frédéric Martinetti est l'un d'entre eux.

Un nouveau lotissement ou établissement scolaire, des travaux, des effectifs d'élèves qui augmentent sur un secteur... Les transports scolaires sont un service en constante évolution. Entre prévision et organisation des dessertes, gestion de l'existant, ou encore animation des opérations « Sortir vite » pour sensibiliser les élèves à la sécurité, le métier de coordinateur technique est varié et fait appel à des connaissances techniques autant qu'à des qualités humaines.

« Notre objectif, c'est la qualité du service aux élèves et à leurs familles, avec, comme fil conducteur, la sécurité. »

Frédéric Martinetti est coordinateur technique en charge de 125 circuits scolaires.

Avant d'intégrer le Conseil départemental en 2006, il a été chargé d'affaires pendant 10 ans dans le secteur privé – une expérience de la relation avec les clients et les fournisseurs qu'il met à profit dans sa mission actuelle : « Nous sommes les interlocuteurs des mairies, des transporteurs qui assurent les dessertes scolaires... Il faut donc connaître parfaitement notre terrain mais aussi les contraintes de chacun afin de répondre de façon la mieux adaptée. »

En prise directe avec le terrain

« Tout part du terrain, insiste Frédéric. Notre territoire est très varié ; nous devons donc en connaître les particularités car elles ont des implications quant aux contraintes d'horaires de dessertes, aux gabarits des véhicules à mobiliser... » autant d'informations nécessaires lorsqu'il s'agit de créer de nouveaux trajets ou d'implanter de nouveaux arrêts, ou encore de préparer les éléments d'un marché public pour retenir un transporteur. « On nous remonte des difficultés, mais nous allons nous aussi chercher l'information. »

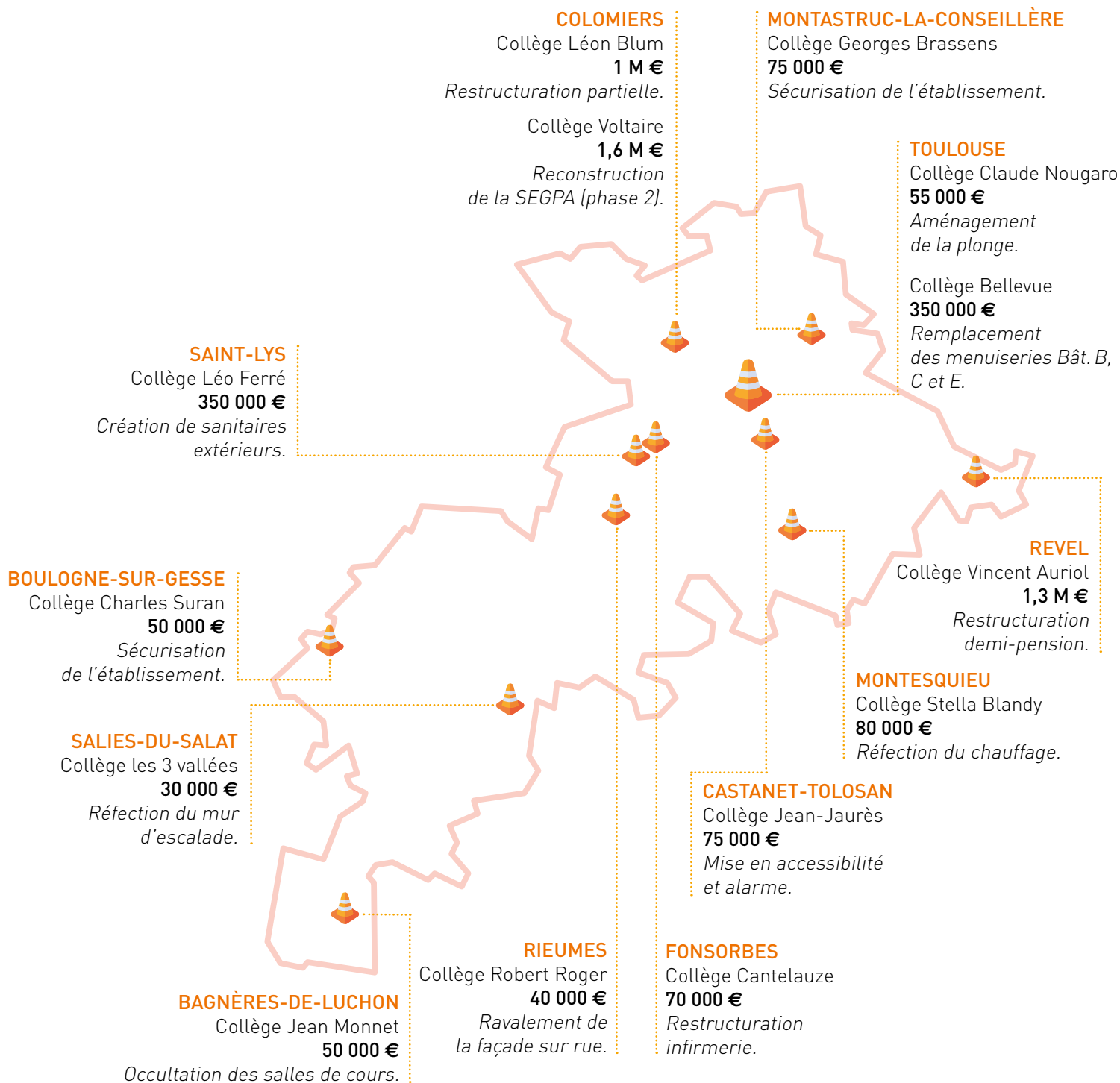
Des contrôles inopinés

Les journées peuvent commencer tôt, à 6 h, et finir tard, à 19 h. En effet, chaque jour, Frédéric et ses collègues partent contrôler la bonne mise en œuvre du service de transports scolaires : embarqués dans les cars ou les suivant, ils vérifient que les véhicules répondent aux exigences de sécurité, que les trajets et les arrêts sont respectés... « Nous renseignons ces éléments en direct, avec une tablette connectée, et si besoin, nous intervenons auprès des chauffeurs ou des transporteurs. » Être relié à l'information en direct permet également d'intervenir en cas d'urgence : des intempéries, un incident sur la route générant des retards... « Il faut savoir être réactif et prendre les bonnes décisions, explique Frédéric, nous avons toujours en tête la sécurité des élèves ».

LES TRAVAUX DANS LES COLLÈGES

En 2019, le Conseil départemental engagera **24,4 millions d'euros** pour l'entretien et la modernisation des établissements existants et **43 millions d'euros** pour la construction et la reconstruction de collèges

VOICI QUELQUES UNS DES PRINCIPAUX TRAVAUX EN COURS OU FINALISÉS ENTRE OCTOBRE 2018 ET JUIN 2019.



QUIZ

Combien de « codes jeunes 31 »
sont distribués aux élèves
de 5^e en 2019 ?

5 300

10 500

16 600

En Haute-Garonne, le transport
scolaire gratuit, c'est pour :

Les élèves
des collèges

les élèves
des petites communes

tous les élèves de
la maternelle à la terminale

Combien de points
d'arrêts scolaires
y a-t-il en Haute-Garonne ?

environ 2 000

environ 5 000

environ 6 000

Réponse : 16 600. Cet ouvrage, offert par le Conseil départemental, est un outil destiné à accompagner les élèves
dans l'apprentissage de la sécurité routière et l'obtention des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR 1 et 2).
Réponse : Tous les élèves de la maternelle à la terminale.
Réponse : environ 6 000.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

1, bd de la Marquette – 31090 Toulouse Cedex 9

Tél. : 05 34 33 32 31 – Site : haute-garonne.fr